**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 37 (1949)

**Heft:** 761

Artikel: Pouvoir du souvenir Autor: Cuchet-Albaret, E.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-266772

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# uvement Femil

FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION

M<sup>mo</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Grang

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M<sup>10</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne rue des Granges Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

articles signés n'engagent que leurs auteur

#### **ABONNEMENTS**

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien .

Le numéro . . . > 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date Il n'y a pas de vérité morte. La vérité est vivante, et une vérité vivante est toujours quelqu'un.

F. RAMBERT

#### A nos abonnés

A nos abonnés

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont acquitté, dès le mois de décembre, le montant de leur abonnement, à ceux qui ont versé le prix de l'abonnement de soutien, à ceux qui y ont ajouté un don, à ceux encore, combreux, qui ont offert des abonnements de «Femmes suisses», comme cadeau de Nôël ou du ler janvier.

Nous voulons aussi remercier ici, les abonnées et leurs maris (car il y eut des messieurs dans les équipes), qui ont aidé l'administratrice et moi-même, à lancer les numéros de propagande de «Femmes suisses», à tenir les listes d'adresses à jour, à travailler aux fiches, à encarter les formulaires de chèques, qui ont, en un mot, prêté leur appui bénévole à ce gros effort de l'automne. Qu'aurions-nous fait sans eux?

Permettez-nous de rappeler aux retardataires qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement, de remplir bien vite le bulletin vert reçu en décembre.

Cette générosité et ces témoignages de de dévouement parent le seuil de 1949 d'une guirlande de lumière et d'espoir. A tous, merci de tout cœur.

Le Mouvement Féministe.

# Bilan social de l'Assemblée générale des Nations Unies

(De notre correspondante à Paris.)

Certes, l'Assemblée de l'ONU n'a pas ré-solu les graves conflits dont l'humanité s'in-quiète, mais comme on le voit par les articles publiés ici, on a fait quand même du travait ardu et l'on a pris des décisions dont l'effet sera fécond. Les déclarations de principe ne sont pas si vaines que certains le préten-dent, plusieurs mesures sociales, parmi celles qu'avait prises feu la S.D.N. ont protégé bien des vies, même au cours de la guerre, aussi ne saurions-nous faire chorus avec ceux qui parlent de la faillite de l'O.N.U.

Après les journées spectaculaires du dé-Après les journées spectaculaires du début — et qui ne donnaient guère, hélas ! l'impression d'une entente parfaite — six commissions s'étaient mises au travail, parni elles, deux surtout, intéressaient nos lectrices : la troisième chargée de la mise au point du projet de Déclaration des Droits de l'Homme — donc de ceux de la femme — et la sixième qui a tenté d'établir une convention réprimant le « génocide ».

Dans la déclaration des droits de l'homme, les droîts de la femme sont affir-més dès l'article 2 : « Toute personne peut més dès l'article 2: « Toute personne peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, qu'elle soit de race, de couleur, de langue, de sexe, de religion, d'opinion politique ou autre, de situation de fortune ou autre, d'origine nationale ou sociale ».

Certaines clauses sont directement consacrées aux droits de la femme « droit à un salaire égal pour un travail égal » (art. 21), protection de la mère (art. 22) et égalité des droits du mari et de la femme (art. 14) en matière de mariage.

Cette déclaration a été adoptée par l'As-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

# RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

**GENÈVE** 

# **BONNE ANNÉE**

A NOS LECTEURS ET LECTRICES

#### Réponses

à quelques - unes

— Out, c'est vrat, en 1949, Le mouvement entre dans une phase nouvelle de son exis-tence. Il ne paraît plus qu'une fois par mois sous son titre traditionnel et il a abandonné à Femmes suisses les problèmes profession-nels, familiaux, psychologiques, éducatifs...

Non, nous ne croyons pas être infi-dèles à l'inspiration première du journal. Nous avons cherché à étendre le cercle des lectrices, à atteindre des femmes qui sont aux prises avec des problèmes qu'elles ne peuvent résoudre que par l'action solidaire du plus grand nombre.

 Voyez-vous, ce qui nous encourage, c'est l'appui des amies les plus anciennes du « Mouvement », qui approuvent notre tenta-tive, qui nous aident de tout leur pouvoir.

— ... Sentir autour de soi tant de pensées ami-— Oui, c'est vrai, en 1949, *Le Mouvement* cales, c'est la justification et la récompense tre dans une phase nouvelle de son exis- de nos efforts.

— Avons-nous réussi? C'est trop tôt pour le dire. Certes, le premier but est atteint, nous avons pénétré dans de nouveaux mi-lieux et établi le contact. Mais réussir, c'est créer un centre de ralliement féminin, où créer un centre de ralliement féminin, où se rencontreront nombreuses celles qui souhaitent se comprendre les unes les autres et s'entr'aider. Ainsi, ce que l'on nomme réussite ne peut être qu'un devenir perpétuel, un travail incessant de création pour que ne se rompe pas le lien qui nous unit, pour que ne s'éteigne pas la flamme qui a été allumée par d'autres avant nous et qui nous éclaire.

A. W. G.

A. W. G.

semblée, à la fin de la session par 48 voix et sept abstentions. La commission des Droits de l'Homme

étudiera à sa prochaine session qui s'ou-vrira le 1er avril à Lake Success, les ques-tions suivantes proposées par divers dé-

légués: Problème des réfugiés et personnes dé-placées, problèmes sociaux relatifs aux populations aborigènes du continent amé-

populations aborigenes du conunent americain, enquête sur les mesures discrimina-toires prises par certains états contre Ia main-d'œuvre recrutée parmi les réfugiés et projet de convention sur la liberté d'in-formation que l'on n'a pas eu le temps de traiter au Palais de Chaillot. Au cours de la session de Paris, voici les questions sociales étudiées par les dé-légués : projet de contrôle international des drogues échappant aux précédentes conventions, afin de limiter et réglementer la circulation des stupéfiants, rapport du conseil d'administration du Fonds international de Secours à l'enfance (UNICEF).

Aide aux réfugiés arabes et israéliens, Déclarations du droit des vieillards, Fonc-tions consultatives en matière de service

# Le Génocide

La mesure la plus importante prise par l'O.N.U. au cours de sa session parisienne est sans aucun doute, avec la déclaration des droits de l'homme, l'adoption de la convention sur le génocide. La sixième Commission (juridique) l'a en effet votée

avant de se séparer, et l'Assemblée générale l'a ratifiée.

On constate, dans le préambule, que le génocide constitue un crime contre le droit des gens, ayant infligé à toutes les périodes de l'Histoire de grandes pertes à l'humanité, et que, pour libérer la dite humanité d'un fléau aussi odieux, la coopération internationale est nécessaire.

Dans les articles qui suivent, il est dit que le génocide demeure toujours un crime, qu'il soit commis en temps de guerre ou en temps de paix, et que ce terme s'applique à l'un quelconque des actes énumérés ci-dessous, commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux, à savoir :

savoir:

Meurtre des membres du groupe.

Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe.

Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'automnelle du groupe à les conditions d'automnelle du groupe. des conditions d'existence devant entraîner

des conditions d'existence devaire entraîner sa destruction physique totale ou partielle.

Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.

Transfert forcé d'enfants du groupe à un cutto groupe.

autre groupe.

autre groupe.

Les femmes apprécieront particulièrement la répression de ces deux derniers crimes. Il est spécifié d'autre part que tous les auteurs et complices du génocide seront châtiés, qu'il s'agisse de gouvernements ou de particuliers, et seront traduits soit devant le tribunal compétent de l'Etat, soit devant la Cour criminelle compétente. Un tel crime ne bénéficiera pas du régime ac-

cordé aux condamnés politiques, et l'extra-dition du criminel pourra être exigée sans qu'il soit possible de la refuser. Lorsqu'on se souvient des crimes commis contre des groupements humains tels les

Juifs par exemple, sous le régime nazi, on ne peut qu'applaudir de voir enfin re-léguées au ban de l'humanité des mesures d'extermination systématique qui sont une offense et un défi à toutes les lois divines et humaines.

### Conférence d'une déléguée française

Me Marcelle Kræmer-Bach, avocate à la Cour, a parlé à l'Alliance jédéraliste des jemmes pour la paix.

Le sujet en était l'O.N.U. en général, et la Convention du génocide en particulière, question qu'elle était particulièrement qualifiée pour traiter, ayant siégé à la Sixième Commission, au banc de la Délégation française.

De cette intéressante conférence, j'ai retenu plus spécialement deux choses: d'une

Délégation française.

De cette intéressante conférence, j'ai retenu plus spécialement deux choses : d'une part, qu'outre le bloc slave, le Royaume-uni d'Angleterre avait également manifesté une vive opposition au vote de la Convention du génocide ; d'autre part que, sur les soixante-dix-huit membres de la Délégation française — dont cinq délégués titulaires et cinq suppléants — on comptait tout juste deux femmes..., l'une étant Mme Lefaucheux, présidente de la Commission des droits de la jemme — qui ne s'est d'ailleurs pas réunie au cours de cette session — et l'autre étant Me Kræmer-Bach, avocate à la Cour.

Ce qui inspire à la conférencière cette remarque fort pertinente que si la Délégation de la France avait compté quelques femmes de plus, on n'eût peut-être pas laissé traiter à la Commission politique la question des enfants grecs — enlevés de leurs pays par les pays voisins — avec autant de mollesse, l'attention des femmes étant plus attirée vers ce genre de problèmes que celle des hommes...

\*\* \*\*

Parmi les questions qui ont été examinées au cours de la session qui s'achève, on note le Rapport du conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance. Plusieurs des dernières séances ont été consacrées à l'UNICEF et à l'UNAC, chacun ayant ses partisans. Il a été finalement décidé que l'UNICEF centraliserait les dons sur le plan international et que l'UNAC serait prolongé jusqu'au 31 décembre 1949. Plusieurs délégations, celle des Etats-Unis, entre autres, ont exprimé l'avis que l'UNAC faisait, en quelque sorte double emploi avec l'UNICEF et qu'il serait préférable, pour des motifs administratifs et financiers, de simplifier la question en ne maintenant que ce dernier qui fait, lui aussi, œuvre forțutile. Mais fera-t-on jamais trop pour l'enfance malheureuse, victime innocente de la folie des hommes?

Janine Auscher.

# Pouvoir du Souvenir

Dès les matins d'enfance en fleur le souvenir est dans notre être une inconsciente chaleur, aiguë ou tendre, qui pénètre chaque fibre de notre cœur. On dirait qu'une pointe d'aile remue en nous et pêle-mêle des braises; chagrins et bonheurs.

Souvenir... chaleur née d'un feu qui n'exige pour que ses flammes invisibles mènent leurs jeux ni l'âtre profond de molasse, ni les lourds fagots de bois mort. Et de la lampe il n'a que faire! Feu de veilleuse, il est mystère dans notre âme qui vibre ou dort. Les ondes chaudes irradient... Le passé rassemble sa vie, devient beau visage de Foi. Notre pauvre petit courage perdu, retrouvé tant de fois, secoue ses loques sous l'orage, reprend le fil de son message... Va petit courage, et combats!

> Poème inédit composé par Mme E. Cuchet-Albaret pour

l'anniversaire du 4 janvier 1949



La Guilde des Coopératrices de Suisse nous La Guilde des Cooperatrices de Suisse nous communique que sa collecte en faveur de l'Aide suisse à l'Europe (rattachée à l'UNAC dont nous parlons ci-dessus) a rap-porté la somme de 1951 frs et 100.000 boites de lait condensé d'une valeur de 90.000 à 100.000 fra 100.000 frs.

